



# Accès à la procédure d'asile



*Ce petit livret peut vous accompagner pour vous rappeler en permanence vos obligations essentielles d'agent de premier contact lorsque vous prenez en charge des personnes susceptibles de souhaiter demander une protection internationale.*

*Il vous guidera à travers le processus d'identification des personnes qui pourraient vouloir demander une protection internationale et l'application des garanties et du soutien procédural appropriés.*

*Tout être humain doit être reconnu et respecté*

*Les soins de santé d'urgence et les besoins fondamentaux doivent toujours être traités en premier lieu*

# Accès à la procédure d'asile

1 Tout le monde peut être un réfugié

2 Chaque personne a le droit d'être protégée contre le refoulement

3 Les personnes vulnérables doivent être identifiées et bénéficier d'une assistance adéquate

4 L'intérêt supérieur de l'enfant est prioritaire dans toutes les actions relatives aux enfants



5 Toute personne susceptible de vouloir demander la protection internationale doit être informée de son droit de le faire

6 Toute personne a le droit de demander une protection internationale

7 Tout signe ou expression de crainte peut être interprété comme une demande de protection internationale

8 Les demandeurs de protection internationale ne doivent pas être pénalisés en raison de leur entrée ou de leur présence irrégulière



9 Chaque demande doit être enregistrée ou transmise à l'autorité responsable en vue de son enregistrement

10 Le principe de non-refoulement doit être garanti, même lorsqu'une personne ne demande pas l'asile

## Votre rôle pour assurer l'accès à la protection internationale

### Soyez proactif lorsqu'il est question d'assurer l'accès à la procédure d'asile

- Toute personne a le droit de présenter une demande d'asile.
- Les besoins de protection peuvent être exprimés de nombreuses manières différentes, pas uniquement en prononçant le mot «asile».
- En cas de doute, partez du principe que la personne concernée demande l'asile.

### Recherchez des signes et gardez l'esprit ouvert

- N'importe qui peut être un réfugié.
- Soyez attentif aux situations de vulnérabilité.

### Soyez respectueux et évitez de juger

- Ne discriminez pas.
- Il n'est pas de votre responsabilité de décider si la personne concernée est un réfugié ou non.
- Les demandeurs ne peuvent être pénalisés en raison de leur entrée ou de leur présence irrégulière.

### Soyez attentif à votre langage corporel et à votre manière de communiquer

# Signes indiquant qu'une personne est susceptible de vouloir demander une protection internationale

Qui est la personne?

D'où vient-elle?

Que dit/craint la personne?

- La mort ou l'exécution
- La persécution
- La torture
- La guerre
- Le retour

Que veut la personne?

- Une aide
- Une protection
- Une rencontre avec un représentant de l'ONU/ du HCR ou avec un avocat

Que pouvez-vous observer (apparence et comportement)?

- La personne approche/évite l'agent
- Peur, stress ou silence inhabituel
- Comportement et/ou attitude inhabituels
- Apparence (blessures, cicatrices, vêtements, effets personnels, etc.)

## Étape suivante

Communiquez des informations concernant la possibilité de demander l'asile

- Assurez-vous que vous savez quelles informations doivent être communiquées en vertu de la pratique existant au niveau national.

Reconnaissez l'intention de demander la protection internationale

- Une personne qui a exprimé, de quelque manière que ce soit, la volonté de demander une protection internationale, a présenté une demande.
- Veuillez noter que toute personne ayant exprimé le souhait de présenter une demande devient demandeur et jouit de tous les droits attachés à ce statut.

Transmettez la demande aux autorités compétentes en vue de son enregistrement  
Procédez à son enregistrement si vous en avez la compétence

Indiquez au demandeur où et comment introduire la demande

## Que faire si une personne ne souhaite pas présenter de demande d'asile?

Veillez à l'application du principe de non-refoulement

Informez une nouvelle fois la personne concernée de la possibilité de demander la protection internationale et attirez son attention sur les conséquences si elle ne présente pas de demande

En cas de doute, consultez votre supérieur

Appliquez vos procédures opérationnelles nationales pour le suivi ultérieur

## Principes généraux

Les soins de santé d'urgence et les besoins fondamentaux doivent toujours être traités en premier lieu

Les personnes vulnérables doivent être identifiées et bénéficier d'une assistance adéquate

L'intérêt supérieur de l'enfant est prioritaire dans toutes les actions relatives aux enfants

La version électronique de ce livret est disponible sur les sites internet du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), avec d'autres outils pratiques pour les agents de premier contact dans le cadre de l'accès à la procédure d'asile:

<http://easo.europa.eu/accesstoprocedure>

<http://frontex.europa.eu/publications/?c=training>



Office des publications

ISBN 978-92-9243-707-7

doi:10.2847/09120